

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 9 septembre 2008

L'an deux mil huit, le neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON – 2^{ème} Adjoint, Monsieur Pape DIOUF, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA, Madame Mercedes TIMOTHEE.

Absents excusés et représentés : Monsieur Jérôme DARIDAN pouvoir à Monsieur Patrice BOUDIGNAT

Absents non représentés : Madame Sylvie LEYMAN

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Pape DIOUF.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2008 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H40.

CARTE COMMUNALE - PLU

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet, il avait été question de poursuivre la carte communale en PLU et de ce fait une demande de devis avait été adressée à Monsieur HENDERYCKSEN de l'Agence EU CREAL qui a réalisé la carte communale sur la Commune. Le devis s'élève donc à 10 500 € HT pour l'élaboration d'un PLU sachant que le coût d'élaboration de la carte communale est déjà une partie du travail pour un PLU.

Ce document d'urbanisme nous permettra de distinguer différentes zones sur la Commune et notamment d'organiser une urbanisation progressive. Il nous permettra aussi d'intégrer la notion de paysage.

Le Maire souhaite organiser une consultation auprès de EU CREAL (Carte communale) et d'autres Cabinets d'Urbanisme.

La période d'élaboration sera de 12 à 18 mois avec environ 12 réunions.

Françoise Gatellier, Jean-Pierre Rocipon, Sylvie Leyman et Patrice Boudignat ont exprimé leur souhait de faire partie de la Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** que le Maire sollicite différents urbanistes pour l'établissement de devis.

10 VOIX POUR

DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION – VITESSE DANS LA GRAND'RUE DE BLUNAY.

Suite au Conseil Municipal du 1^{er} juillet, il avait été décidé d'interroger des entreprises pour l'achat de panneaux routiers afin de limiter la vitesse excessive dans la Grand'Rue de Blunay. La société SIROM propose un devis d'un montant de 463.76€ HT pour l'achat de deux panneaux (Panneau vitesse à 50 km + panneau présentant le passage d'enfants) et le matériel nécessaire à leur pose et pour un matériel identique, la société SIGNATURE propose un devis d'un montant de 516.10€ HT.

A l'issue de la présentation de ces deux devis, des discussions ont repris sur la manière de réduire la vitesse (ralentisseurs, panneaux carrés...).

Le Maire rappelle que la décision de poser ces panneaux pour la vitesse était une première étape pour faire ralentir les véhicules et aucune solution n'étant idéale, elle sera complétée par d'autres aménagements ultérieurement compatibles avec une route départementale.

AFFAIRE A SUIVRE...

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA FOURRIERE ANIMALE SACPA

Le Maire propose le renouvellement du contrat annuel avec la fourrière animale qui se déplace sur la commune. Cette prestation étant satisfaisante, la Maire propose donc de renouveler le contrat pour un montant de 252.30 € pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité.**

10 VOIX POUR

COMMISSION DE LA LISTE ELECTORALE

Le Maire rappelle qu'il était nécessaire de nommer deux membres pour la commission de la liste électorale. Il a donc demandé aux représentants actuels s'ils voulaient poursuivre leur activité. Les deux membres actuels ont accepté.

Donc,

Monsieur JEAN BOKSA est nommé en qualité de délégué de l'administration à la commission administrative de révision des listes électorales.

Madame Denise BOURGEOISAT est nommée en qualité de déléguée du Président du Tribunal d'Instance à la commission administrative de révision des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité.**

10 VOIX POUR

ESTIMATION PAR LES DOMAINES D'UN BIEN SUR LA COMMUNE

Le Maire rappelle qu'il avait sollicité une estimation des Domaines concernant un bien immobilier sis 25/27 Grand'Rue de Blunay, en vue de l'acquisition éventuelle de celui-ci par la Commune dans le cadre d'un contrat rural.

Les Domaines se sont rendus sur place et suite à leur visite, nous ont adressés un courrier estimant la valeur du bien immobilier à 265 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas donner suite à ce projet compte tenu de son importance.

10 VOIX POUR

REMISE EN ETAT DES CHEMINS

Le Maire présente le PV dressé par l'Huissier Philippe Rudeaux à Provins concernant l'état des chemins, il explique qu'une réunion a eu lieu afin de trouver la solution la mieux adaptée concernant cette remise en état. A cette réunion étaient présents Madame Leyman, 1^{er} Adjoint, Monsieur Boudignat, Maire, Monsieur LEPATRE, 1^{er} Adjoint de Sourdu, Monsieur Delattre, Garde Champêtre de Sourdu, Monsieur Leyman, Garde Champêtre de la Commune, Monsieur Belin, Ingénieur ONF, Madame Petit, Ingénieur ONF, Monsieur Renaud représentant la société Bois Saint Blandin et Monsieur Trottier des Etablissements Gouverne. A l'issue de ce constat, un procès verbal a été rédigé permettant à l'Entreprise Estienney son activité jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Ceci nous oblige à attendre cette échéance avant d'entamer une procédure contre l'Entreprise Estienney.

AFFAIRE A SUIVRE...

INFORMATIQUE DE LA MAIRIE – DEVIS NANTILLET

Le Maire présente les devis effectués par l'entreprise Nantillet, DELL, et AMV. Ces devis sont comparés, et après réflexion et comparaison des tarifs, l'offre de la société Nantillet a été retenue pour sa proximité. Le Conseil Municipal a décidé de travailler avec la Société NANTILLET pour l'achat d'un PC fixe, transfert de données incluses, mise en route et une imprimante multifonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'acquérir du matériel informatique pour le secrétariat de la mairie et fixe la dépense totale à 2500€ TTC.

10 VOIX POUR

TRAVAUX EFFECTUES PAR ETS PAGOT – DRAINAGE GRANDE RUE DE MAULNY

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'Entreprise PAGOT a réalisé un drainage (Grande rue de Maulny – Inondation JARQUIS). Un drain de 200 mm a été réalisé sous le trottoir afin de recueillir les eaux pluviales stagnantes et de les récolter avec le drain

Gatellier à l'aplomb de la propriété Gatellier. Le coût de ses travaux s'élève à la somme de 7367.36€ TTC.

Sur ce dossier, le Conseil Municipal remercie Alain Lecheneau pour son aide technique qui a permis de trouver une solution rapide à ce problème de voirie.

DIVERS TRAVAUX A PREVOIR SUR LA COMMUNE

Monsieur Jean-Pierre ROCIPON intervient pour faire part qu'à l'intersection de la route de Melz et de la route d'Hermé, apparaît en période de pluie, une grande flaque d'eau qui rend donc la circulation plus difficile. Ces problèmes viennent de la réfection récente de la chaussée et la Commune invitera Monsieur Pertoldi – Contrôleur de travaux à la DDE à venir constater les désagréments.

Le Maire informe aussi les Membres du Conseil Municipal que le même problème est constaté avec le trottoir installé à droite de la route le long de la propriété « Les Popelars ». Une flaque d'eau stagnante apparaît sur environ 40m. Monsieur Pertoldi sera également invité à venir constater et remédier à ce problème.

SALLE POLYVALENTE

Des dégradations ont eu lieu sur les barrières entourant la Salle Polyvalente. Les poteaux ont été cassés et enlevés.

Afin d'éviter ces désagréments et les réparations permanentes de ces clôtures, le Maire propose à terme de prévoir une haie épineuse.

Le Conseil Municipal décide que les « Jeunes du village » pourraient être sollicités pour organiser avec des adultes un dimanche, un nettoyage de printemps. Il regrette dans cette affaire le temps perdu par les employés communaux à réparer ou à remettre en place les dégâts occasionnés aux abords de la salle polyvalente.

REFECTION DE LA ROUTE DE MELZ

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les travaux de réfection de la route communale N°18 E seront réalisés vers la mi-septembre par la société APPIA.

REPARATION D'OUVRAGE D'ART

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un devis établi par l'entreprise Philippe pour un montant de 28 085 € TTC pour la réfection en partie du « Pont de Melz ». Les travaux ne pouvant se faire dans l'immédiat, cette opération sera étudiée l'année prochaine.

CONTRAT RURAL – MAIRIE – ECOLE, FOYER, PREAU – AUTRES

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un projet de contrat rural sur la Commune.

Il rappelle que cette opération regroupe trois partenaires : la Région, le Conseil Général et la Commune.

Le taux des subventions est de 80% au total soit 45% par la Région et 35% par le Département, le reste étant à la charge de la Commune.

Le projet subventionnable HT est plafonnée à 300 000€ pour les communes de moins 1000 habitants et doit comporter trois opérations distinctes, à savoir :

Pour nos premières réflexions, nous avons étudié :

ECOLE :

- Préau - foyer - la cour de l'école
- Assainissement
- Eventuellement la création d'une 2^{ème} classe (compte tenu de l'augmentation de la population sur Hermé)

MAIRIE :

- Bureau en bas – accueil
- Isolation
- Accueil pour handicapés
- Salle de réunion en haut
- Salle d'archives

CONSTRUCTION NOUVELLE HQE (Haute Qualité Environnementale) :

- Construction d'un bâtiment à usage locatif temporaire
- Amélioration de la salle polyvalente (éclairage, ambiance, décoration, sono...)

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il va rencontrer Monsieur Laurent VARNEY du Conseil Général de Melun le 6 octobre prochain afin d'étudier le dossier et de voir la procédure pour la mise en place de celui-ci. Il aura donc au prochain Conseil Municipal des éléments nouveaux concernant ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

SOCIETE DE CHASSE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Sous Préfecture nous a fait observer que sur la délibération du 7 mai 2008 relative à la location des terres et bois de la commune à la société de chasse, représentée par Gérard MANDON, Hervé Mandon était présent à la séance et a voté. Or, il s'avère que s'il existe un lien de parenté entre ces deux personnes, Hervé Mandon Conseiller Municipal n'aurait pas du prendre part au vote. De ce fait, le Maire demande à nouveau de voter cette location.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de louer les terres et bois de la Commune au tarif de 4,50€ pour les terres et 18,50€ pour les bois à la Société de Chasse représentée par son Président, Monsieur Gérard MANDON.

9 VOIX POUR

LA PRESENTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

RESTAURATION SCOLAIRE – CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait présenté la Société de Restauration Elite, société avec laquelle travaille la Commune d'Hermé. Compte tenu de RPI avec Hermé, il semblait important que tous les enfants du RPI bénéficient des mêmes repas. Il rappelle également que les repas semblent plus satisfaisants que ceux du prestataire actuel. Il propose donc de résilier le contrat qui lie la Commune et les Petits Gastronomes (prestataire actuel), afin que cette résiliation prenne effet à la fin de l'année 2008, pour pouvoir ainsi engager un contrat avec la Société Elite.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le changement de prestataire de cantine scolaire et mandate le Maire à effectuer toutes les démarches pour cette affaire.

10 VOIX POUR

EAU POTABLE – COMMISSION EAU

Suite aux différentes propositions étudiées par Monsieur MEUNIER de la DDAF pour fournir une eau de qualité meilleure aux habitants, l'une des solutions envisagée est le rapprochement avec la Commune d'Hermé. Nous avons adressé un courrier à Hermé et celle-ci nous a informé par courrier du tarif auquel elle souhaitait nous revendre l'eau soit 0.35€ HT. Nous attendons une proposition par la Commune du Mériot prochainement pour cette même demande.

POUR INFORMATION

CONTROLE DES POINTS D'EAU

Le Maire présente le rapport de contrôle de visite des prises et points d'eau sur la Commune qui est effectué chaque année.

Les anomalies constatées sur les différentes bornes sont les suivantes :

- Débit ou capacité insuffisant
- Pression insuffisante
- Vidange impossible risque de gel
- Rendre conforme l'alimentation
- Revoir les couvercles de protection
- Socles à revoir ou à constituer

- Signalisation non-conforme
- Peinture à refaire

Le Maire après avoir étudié le dossier avec Rodolphe Renais, Conseiller Municipal en charge de la sécurité propose la remise en état des bornes (peinture, couvercles, purges) mais précise que pour les débits insuffisants (borne à Melz), les travaux devront être intégrés lors de la réalisation de changement de canalisation d'eau.

POUR INFORMATION

FOYER COMMUNAL DE BLUNAY

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite organiser une Assemblée Générale pour le Foyer Communal afin de revoir ses statuts et d'élire un nouveau Conseil d'Administration. Nous espérons avoir des volontaires pour relancer et redynamiser le Foyer Communal. Une note sera adressée à la population.

POUR INFORMATION

REPAS DES ANCIENS

Le Conseil Municipal propose la date du 14 décembre pour le Repas des Anciens. Françoise Gatellier en charge de l'organisation de ce repas a fait établir des devis par plusieurs traiteurs afin que l'offre la plus adaptée soit retenue. Elle rappelle également qu'il faut prévoir la décoration florale et l'animation pour cette journée.

Concernant l'animation de cette journée, Riton la Manivelle chanteur populaire accompagné de son orgue de barbarie se produira auprès de nos anciens.

COLIS DES ANCIENS

La date pour la distribution du colis des anciens sera le 20 décembre 2008, le colis sera distribué le matin à partir de 9H30. Les premiers bénévoles pour la distribution sont : Françoise GATTELIER, Nathalie TAVOLETTA, Patrice BOUDIGNAT, Jean-Pierre ROCIPON, Pape DIOUF et Hervé MANDON.

TELETHON 2008

Jean Pierre ROCIPON propose de mettre en place « des jeux de cartes » les 5 et 6 décembre 2008 pour le Téléthon. Il demande donc si des personnes sont intéressées afin de structurer une équipe pour cette animation.

VENTE DE PEUPLIERS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de Madame François agissant pour le compte de Mr Cebrunski pour l'achat de 27 peupliers sur la Commune pour la somme de 575.00€

VŒUX DU MAIRE

La date choisie pour cet événement sera le 11 janvier 2009 à partir de 15H30. Monsieur GAUFILLIER offrira les Galettes et du cidre vous sera servi. Une demande avec coupon réponse sera adressée à la population afin de déterminer le nombre de galettes à commander. Une chanteuse de cabaret, Sandrine HUMBERT viendra animée cet après-midi.

Plus aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 23H05

Le Maire,
Patrice BOUDIGNAT

Les Adjointes au Maire,

Sylvie LEYMAN
(Absente non représentée)

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN
(Absent et représenté par Mr BOUDIGNAT)

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

Hervé MANDON

Rodolphe RENAI

Nathalie TAVOLETTA

Mercedes TIMOTHEE